

PLAN LOCAL  
D'URBANISME

Ville d'Orly 



# PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

*Prescrit le 11/04/2013  
Arrêté le 28/05/2019  
Approuvé le 25/02/2020*

## >>> Le cadre règlementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce obligatoire du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il exprime le projet politique d'Orly débattu au sein du conseil municipal de la Ville et du conseil territorial de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

L'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme précise que le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD est un cadre de référence à l'intérieur duquel doivent s'inscrire et s'accorder les interventions des différents acteurs tout au long de la vie du PLU, pour concourir ensemble à l'évolution souhaitée du territoire. C'est un document qui doit être simple et accessible à tous les citoyens. Il n'a pas de portée réglementaire. Il n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme. Toutefois, le règlement et le zonage du PLU doivent être cohérents avec le PADD.

Le PADD dessine les lignes de force du projet d'Orly à un horizon de dix ans. Il fixe les principes d'évolution de la ville en intégrant les projets et les dynamiques majeures en cours de définition. Il est élaboré sur la base du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des enjeux exposés dans le rapport de présentation du PLU. Il doit prendre en compte les grandes orientations définies au niveau supra-communal et respecter les principes légaux du développement durable précisés à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme.

## >>> Accompagner l'avenir et la cohésion d'Orly et garantir une ville harmonieuse, ouverte, maillée et durable

À une quinzaine de kilomètres au sud de Paris, Orly, commune du Val-de-Marne, s'étend sur 669 hectares et compte plus de 23 378 habitants (INSEE, 2016). Son développement s'est opéré de façon exponentielle dans les années 1960, dans le contexte de l'essor de la région parisienne. Cette urbanisation par blocs a conduit à la production d'un territoire fragmenté, aux ruptures nombreuses (liées aux voies ferrées et à la diversité des formes urbaines). En réponse à cette situation, la Municipalité, consciente des atouts indéniables du territoire orlyzien (proximité de Paris, présence de l'aéroport, éléments paysagers remarquables...), a impulsé dès le milieu des années 1960 la mise en œuvre d'un véritable projet de ville. Dans un premier temps il s'agissait de structurer les tissus urbains autour de l'axe central reliant l'avenue de l'Aérodrome à la voie des Saules en passant par l'avenue Adrien Raynal. Le second temps a été consacré à la rénovation du Grand Ensemble, dont la première phase est en voie d'achèvement.

Orly bénéficie d'une position stratégique et charnière entre le pôle Orly-Rungis et la Seine-Amont, qui se traduit par l'intégration de la commune au périmètre de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis-Seine-Amont. Dans le contexte de nouvelles dynamiques métropolitaines, de la pénurie de logements en Île-de-France et de la montée en puissance des préoccupations environnementales, Orly fait face à de nouveaux défis. Au-delà de la poursuite de sa structuration et de son renouvellement, la Ville doit s'inscrire dans les logiques de développement métropolitaines et participer aux transformations de la région francilienne.

Le projet de ville répond à une ambition : accompagner l'avenir d'Orly et garantir une ville harmonieuse, ouverte, maillée et durable.

- **Harmonieuse** : l'harmonie entre les différents quartiers est à conforter, notamment par un traitement qualitatif et homogène des espaces publics mais aussi par la politique sociale communale ou encore le maintien du niveau d'équipements.
- **Ouverte** : Orly doit se tourner vers ses voisines (Thiais, Villeneuve-le-Roi, Rungis...) mais aussi plus largement vers le territoire régional, voire national et international par :
  - la mise en valeur des infrastructures de transport existantes, notamment le RER C et la plateforme aéroportuaire et le développement de nouveaux réseaux (Grand Paris Express, TGV...),
  - la mise en œuvre de grands projets, d'envergure métropolitaine, inscrivant Orly dans les logiques métropolitaines du Grand Paris.

- **Maillée** : la connexion entre les quartiers orlysiens existants est à poursuivre par l'aménagement de nouvelles rues apaisées inter et intra quartiers, par de nouveaux transports en commun mais aussi par des aménagements cyclables et piétons. Des liens sont également à tisser entre les futurs secteurs de développement et le reste du territoire, à travers un axe urbain fort entre le Pont de Rungis et le SÉNIA, le Vieil Orly, le Fer à Cheval, les Saules et les quartiers Est.

- **Durable** : l'environnement orlyzien doit être valorisé, qu'il s'agisse d'éléments paysagers (la Seine, les espaces verts publics comme privés) ou patrimoniaux (église Saint-Germain, école du Centre, château de Grignon...). Par ailleurs, les projets doivent s'inscrire dans le respect des principes du développement durable (équilibre entre urbanisation et préservation d'espaces de ressourcement, écoconstruction...).

Le PADD d'Orly s'articule autour de trois grands axes :

Axe 1. Dynamiser Orly pour lui donner un nouvel attrait

Axe 2. Programmer l'évolution de la ville pour assurer ses grands équilibres

Axe 3. Embellir la ville pour révéler ses potentiels naturels, paysagers et patrimoniaux

Axe 1  
Dynamiser Orly  
pour lui donner un nouvel attrait

## >>> Axe 1. Dynamiser Orly pour lui donner un nouvel attrait

Orly entre dans un nouveau temps d'évolution urbaine. La ville devient aujourd'hui un territoire attractif et stratégique, support de nombreux projets, s'inscrivant dans des échelles diverses de la commune à la métropole. Les défis sont multiples : impulser et accompagner les dynamiques territoriales sans nier l'identité orlysiennne, articuler des projets aux échelles et acteurs multiples, assurer la complémentarité entre le renouvellement des tissus existants et la création de nouveaux quartiers, et affirmer les principes d'un développement urbain durable.

### 1.1 Dynamiser les cœurs de ville

#### 1.1.1 Préserver le Vieil Orly

Le vieux bourg d'Orly, dont les premières traces remontent au IV<sup>e</sup> siècle, a conservé sa structure villageoise et constitue un élément fort de l'identité du territoire. Les éléments de patrimoine bâti (notamment l'église Saint-Germain) et urbain (bâti de bourg) mais aussi l'offre de service et d'équipements de proximité et la présence du parc Georges Méliès en font un secteur valorisé, auquel les Orlysiens sont attachés.

Le Vieil Orly doit être préservé et valorisé dans la mesure où il constitue un point de repère et un élément fédérateur à l'échelle du territoire communal.

Il s'agit néanmoins d'impulser :

- une redynamisation résidentielle par la mobilisation des potentiels fonciers et la mise en valeur du patrimoine bâti,
- une redynamisation commerciale et économique, en assurant la préservation et le développement de l'offre existante mais aussi en mettant en place des actions innovantes telles que l'École Georges Méliès,
- une valorisation de l'animation culturelle et de loisirs,
- une requalification des espaces publics et patrimoniaux, en portant notamment une attention particulière à la restauration du parc Georges Méliès et aux abords de l'église Saint-Germain.

#### 1.1.2 Affirmer le Fer à Cheval (place Gaston Viens) comme une nouvelle centralité communale, lieu de convergence des flux et de concentration d'équipements et de services

Le secteur du Fer à Cheval, autour de la place Gaston Viens, constitue aujourd'hui l'une des polarités de la commune mais son caractère fédérateur reste à renforcer. Il doit devenir l'une des deux centralités d'Orly (complémentaire au Vieil Orly),

un territoire aux équilibres modifiés par la création de nouveaux quartiers (avec le SÉNIA, le Chemin des Carrières...), la poursuite de la rénovation urbaine et l'arrivée de nouveaux transports en commun. Il s'agira de :

- conforter et valoriser l'offre de commerces et de services existante, notamment organisée autour du centre Orlydis, par l'amélioration de l'offre commerciale et sa diversité,
- valoriser l'offre culturelle, éducative et sportive. Les multiples fonctions et services du Fer à Cheval doivent être développés, notamment la fonction culturelle, pour faire passer ce secteur du statut de polarité commerciale à celui de véritable centralité,
- renforcer la visibilité et l'accessibilité de la place Gaston Viens, en s'appuyant sur l'arrivée du tramway T9. L'aménagement d'une future station, terminus de la ligne actuellement prévue, constitue une opportunité de renforcer l'attractivité de ce secteur et les liaisons avec les quartiers Est et Nord.



Photos : Ville

### **1.1.3 Organiser le déploiement du centre-ville le long d'un réseau d'avenues dont la vocation urbaine doit être renforcée**

La nouvelle centralité communale du Fer à Cheval doit se déployer le long d'axes structurants, pour assurer sa connexion avec les grands secteurs du territoire, actuels et futurs : à l'Ouest avec le Vieil Orly et les quartiers pavillonnaires environnants, au Nord avec le quartier de la Pierre au Prêtre et l'habitat individuel, à l'Est avec les quartiers des Aviateurs et de la Sablière. L'avenue Adrien Raynal, prolongée par l'avenue de l'Aérodrome, l'avenue des Martyrs de Châteaubriant, l'avenue Marcel Cachin et la voie des Saules devront devenir de véritables avenues urbaines caractérisées par :

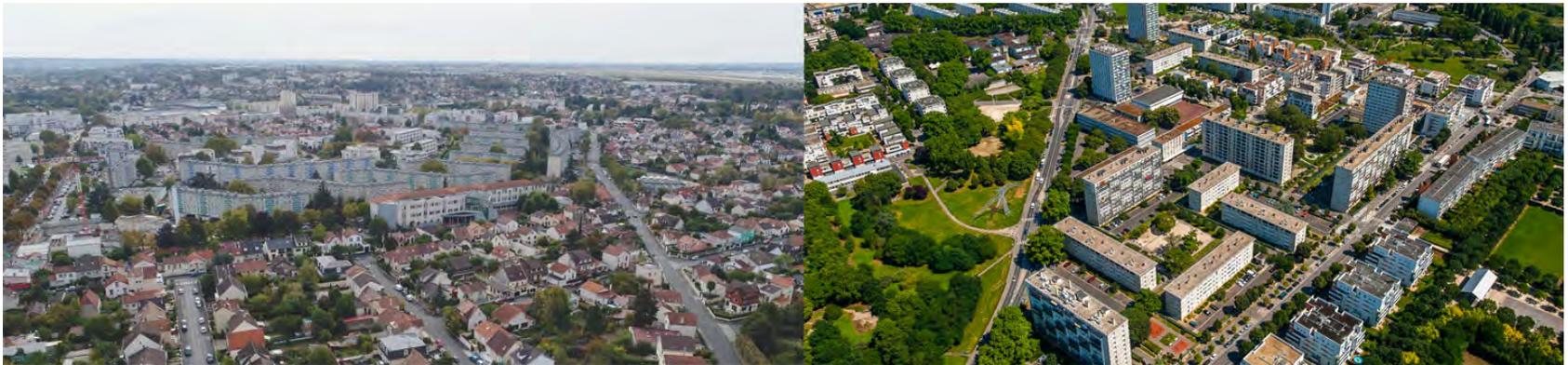
- des fronts bâtis plus homogènes, en termes de hauteur et d'implantation. Les potentiels fonciers de ces avenues constituent des opportunités de densification, à articuler avec la préservation et l'aménagement d'espaces verts et une insertion harmonieuse des constructions dans le tissu existant,

- une mixité des fonctions, caractéristiques des espaces de centralité. Il s'agira de favoriser, le plus possible, l'implantation de rez-de-chaussée actifs, afin d'assurer une continuité avec le pôle commercial majeur du Fer à Cheval,
- un traitement qualitatif et harmonieux de l'espace public. L'arrivée du tramway T9 constituera notamment une opportunité d'améliorer le traitement des espaces publics de la place Gaston Viens.

## 1.2 Favoriser le renouvellement du tissu orlysiens

### 1.2.1 Poursuivre la rénovation urbaine pour intégrer chaque quartier et proposer un cadre de vie attractif et apaisé

Le Grand Ensemble d'Orly a connu, dès les années 1970 et 1980, ses premières difficultés de fonctionnement, communes à l'ensemble des quartiers d'habitat collectif massifs construits dans les années 1960. Après les actions d'amélioration du bâti et de développement social des quartiers entreprises dans les années 1980 et 1990, le programme de rénovation urbaine, initié sur le quartier Calmette dès la fin des années 1990 et complété en 2003, permet d'impulser de vastes opérations de recomposition urbaine sur le territoire communal. Les quartiers de la Pierre au Prêtre et des Aviateurs ont connu ainsi une vaste rénovation (démolitions-reconstructions, création d'un maillage de rues internes, requalification des espaces publics, résidentialisation) tandis que les quartiers des Tilleuls et de la Sablière étaient réhabilités.



Photos : Ville

En partenariat avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) et les bailleurs sociaux notamment, il s'agit de conduire la deuxième phase du projet de rénovation urbaine du Grand Ensemble. Des actions diversifiées seront menées : démolitions-reconstructions, constructions neuves, requalification et diversification de l'offre d'habitat, renouvellement des

équipements publics et notamment scolaires, amélioration de la qualité des espaces résidentiels, des espaces publics, et affirmation d'une trame verte qui irrigue les quartiers à partir du parc Jean Mermoz et des berges de la Seine.

### ***1.2.2 Renouveler les entrées de ville***

L'attractivité de la commune peut se percevoir par la qualité de ses entrées de ville. La ville d'Orly est traversée ou contournée par plusieurs axes structurants, sur lesquels sont situés les principaux accès aux différentes centralités. Faisant l'articulation avec des voies à forte circulation (échangeur RD7-route Charles Tillon), bordées par des zones d'activité (les Chaudronniers) ou situées dans la continuité des communes voisines (avenue des Martyrs de Châteaubriant, avenue Marcel Cachin...), ces entrées de ville aujourd'hui peu qualitatives doivent se renouveler. Il s'agira de rechercher :

- le développement d'une nouvelle offre résidentielle ou d'activités,
- une transition qualitative entre les voies de desserte et espaces urbains,
- la cohérence des formes urbaines,
- la qualité paysagère,
- la poursuite des trames vertes intercommunales.

### ***1.2.3 Maîtriser les évolutions spontanées dans les quartiers pavillonnaires***

Les secteurs d'habitat individuel sont souvent considérés, à tort, comme des espaces sclérosés éloignés de toute dynamique urbaine. Dans le contexte de l'exigence nationale de renouvellement urbain, de refaire la ville sur la ville afin de limiter l'extension urbaine massive, les quartiers pavillonnaires apparaissent comme des lieux possibles d'évolution maîtrisée. Depuis quelques années, en réponse aux besoins des ménages et à la tension sur le marché immobilier francilien, de nouvelles constructions et/ou extensions voient le jour dans le tissu pavillonnaire orlysiens, entraînant de fait une densification spontanée de celui-ci.

La révision du PLU entend maîtriser ce processus mais rendre aussi possible la réalisation de nouveaux bâtis principaux et autoriser les extensions des constructions existantes, notamment pour accompagner les évolutions familiales des ménages comme l'arrivée d'un enfant, l'accueil d'un parent âgé... L'évolution des quartiers pavillonnaires doit être encadrée et rendue acceptable par :

- la préservation d'une partie des cœurs d'îlots verts qui fondent l'identité de ces secteurs et la qualité du cadre de vie,
- la bonne insertion des projets dans les formes architecturales et urbaines existantes,
- un équilibre dans l'offre de stationnement.

### **1.3 Mettre en œuvre les grands projets métropolitains, en respectant l'identité d'Orly**

Le visage d'Orly en 2030 doit répondre à des besoins à plusieurs échelles, d'une part en permettant aux Orlysiens actuels de réaliser leur parcours résidentiel sur la commune, et d'autre part d'accueillir au sein de la Métropole de nouveaux Orlysiens. Au-delà de la strate communale, Orly s'engage à contribuer au développement et à l'équilibre métropolitain :

- en participant à l'effort de production régionale de logements, sous la forme d'une extension urbaine maîtrisée et dans le respect de la garantie d'une bonne insertion des projets dans les tissus urbains existants,
- en ayant l'assurance, à l'échelle du bassin de vie francilien, de l'équilibre entre l'habitat et l'emploi.

#### ***1.3.1 Permettre le développement du projet Cœur d'Orly, et le renouvellement des franges nord de l'aéroport en lien étroit avec la modernisation de la plateforme***

Porté par Aéroports de Paris, le projet Cœur d'Orly doit accompagner le déploiement de la plateforme aéroportuaire en assurant une meilleure intégration dans le territoire métropolitain et en développant également des services utiles et accessibles aux Orlysiens et aux populations riveraines, en contribuant notamment à la croissance des emplois locaux. Cœur d'Orly doit constituer, à terme, un quartier d'affaires et de services de référence à l'échelle du sud de l'agglomération parisienne. Des bureaux, des commerces, des services et un pôle hôtelier sont prévus pour satisfaire aux demandes des usagers.

Parallèlement au déploiement de Cœur d'Orly, les franges nord de la plateforme aéroportuaire seront progressivement restructurées pour accueillir sur certaines emprises disponibles des activités plus urbaines, en synergie avec le développement des quartiers environnants. Si Orly souhaite le maintien de son aéroport éponyme et le développement des activités aéroportuaires, celui-ci doit se faire dans la réglementation actuelle (maintien du couvre-feu, plafonnement des mouvements annuels, etc.) afin de ne pas amplifier les nuisances dont souffrent les riverains de l'aéroport.

#### ***1.3.2 Permettre le renouvellement du SÉNIA et sa bonne insertion avec ses abords***

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis-Seine-Amont, il s'agit de favoriser le renouveau du site du SÉNIA, actuellement uniquement occupé par des activités économiques, en un site accueillant de multiples fonctions urbaines (habitat, commerces, équipements publics, espaces verts, activités...), en lien avec le développement du pôle multimodal du Pont de Rungis (RER C, arrivée de la ligne 14, TSCP SÉNIA, future gare TGV...), à proximité immédiate du site. La réalisation d'un nouveau quartier mixte, composé de logements, d'équipements, mais aussi d'activités intégrées au tissu urbain doit s'accompagner de réflexions poussées sur les franges du site afin d'assurer sa bonne insertion.

### **1.3.3 Aménager les Vœux et reconnaître les bords de la Seine comme un site à dominante naturelle dédié à la détente et aux loisirs**

Le projet des Vœux répond à l'ambition de tourner Orly vers la Seine, en imaginant notamment sur le site un espace dédié aux loisirs de pleine nature associant valorisation du paysage et préservation de la biodiversité. Il s'agit :

- de désenclaver le site en le reliant d'une part au reste de la commune, à la gare des Saules et à la place Gaston Viens grâce à l'arrivée du tramway T9, et en imaginant d'autre part un franchissement de la Seine vers la gare RER D de Villeneuve-Triage,
- de valoriser le paysage et l'environnement par l'aménagement d'accès facilités à la Seine, par la création d'un parc et le développement de loisirs ou d'activités pédagogiques en lien avec la nature et les berges,
- de développer, entre les deux faisceaux ferroviaires, une offre à dominante résidentielle qui bénéficiera de la proximité avec la gare des Saules,
- de maintenir l'usine des eaux d'Eau de Paris et ne pas interdire d'éventuels développements sur ses emprises déjà artificialisées,
- d'être résilient face au risque d'inondation en imaginant des solutions de desserte du secteur en cas de crue et en permettant la libre circulation des eaux.

## **1.4 Faire de l'écologie urbaine un principe du développement urbain orlyzien**

Le territoire orlyzien, porteur de nombreux projets de développement, se veut garant du respect et de la mise en valeur de son environnement. Les projets de nouveaux quartiers, la valorisation des Vœux, la création ou l'ouverture d'espaces verts qualitatifs et l'insertion de la nature en ville seront les témoins de cet engagement. Les principes de l'écologie urbaine répondent à cet enjeu, en tentant de limiter les impacts environnementaux des transformations du territoire et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

### **1.4.1 Soutenir l'émergence d'un urbanisme durable**

Dans le cadre des projets de développement communaux, l'objectif sera d'assurer une prise en compte des enjeux environnementaux en amont des projets et inciter à la haute performance environnementale qui valorise l'image et l'attractivité de la ville. Les grands projets s'inscriront dans cette volonté et déclineront des mesures incitatives en faveur de l'exemplarité sur les plans de l'énergie, de la gestion de l'eau, des espaces verts... Ces mesures s'articuleront avec les actions inscrites dans l'Agenda 21 dont s'est doté la Ville pour promouvoir notamment une ville écologique et conviviale

(agriculture urbaine, espaces publics conviviaux, insertion de la nature en ville, transition énergétique...), des déplacements plus vertueux, la mixité et l'adaptation de la ville aux besoins de chacun.

#### ***1.4.2 Assurer la préservation des espaces verts publics existants***

Dans les secteurs déjà urbanisés en mutation, le projet prendra en compte les objectifs de trame verte et bleue, et notamment :

- l'exigence de préservation des parcs, jardins et squares publics, dont la requalification fera l'objet de traitements plus qualitatifs (parc Georges Méliès, parc de l'Oiseau, parc des Saules) afin de les transformer en véritables lieux de vie et de respiration pour les habitants,
- l'affirmation du parc Jean Mermoz comme élément d'une trame verte allant de la vallée de la Seine jusqu'au cœur des quartiers du nouveau programme de renouvellement urbain,
- la préservation de la quasi-totalité du site des Roses comme un espace naturel boisé, ouvert à la promenade et constitutif d'une trame verte allant des jardins du château de Grignon jusqu'à Thiais,
- la préservation des alignements d'arbres ou leur renouvellement,
- la reconnaissance des accotements et des talus situés le long des axes de transports comme des espaces de biodiversité constitutifs de la trame verte.

Ceci afin d'assurer le maintien de la qualité du cadre de vie et des potentiels écologiques existants. Le PLU devra veiller à assurer à tous les Orlysiens la proximité d'un espace vert accessible et valorisé.

#### ***1.4.3 Créer de nouveaux espaces verts à l'occasion des grands projets pour renforcer l'identité paysagère d'Orly***

En parallèle des initiatives de protection des espaces verts publics existants, des mesures en faveur du renforcement de la trame verte communale seront adoptés. Il s'agira de :

- développer des espaces verts au sein de chaque projet de création ou de rénovation de quartier. Plusieurs solutions seront explorées à ce titre : sur les espaces publics, en cœur d'îlot, en façade...
- garantir des espaces non imperméabilisés importants qui, en plus de leur fonction de support pour la trame végétale, présentent des avantages pour la gestion alternative des eaux pluviales et limitent le risque d'inondation par ruissellement qui touche une large partie du territoire communal.



Photos : Ville

#### **1.4.4 Réduire à son minimum l'empreinte écologique globale du développement urbain engagé**

Les parties du territoire orlysiens sujettes à un développement urbain s'inscriront dans une volonté de réduction optimale des impacts potentiels sur l'environnement et les ressources naturelles. Que ce soit sur les secteurs en renouvellement ou les futurs quartiers, il s'agira de :

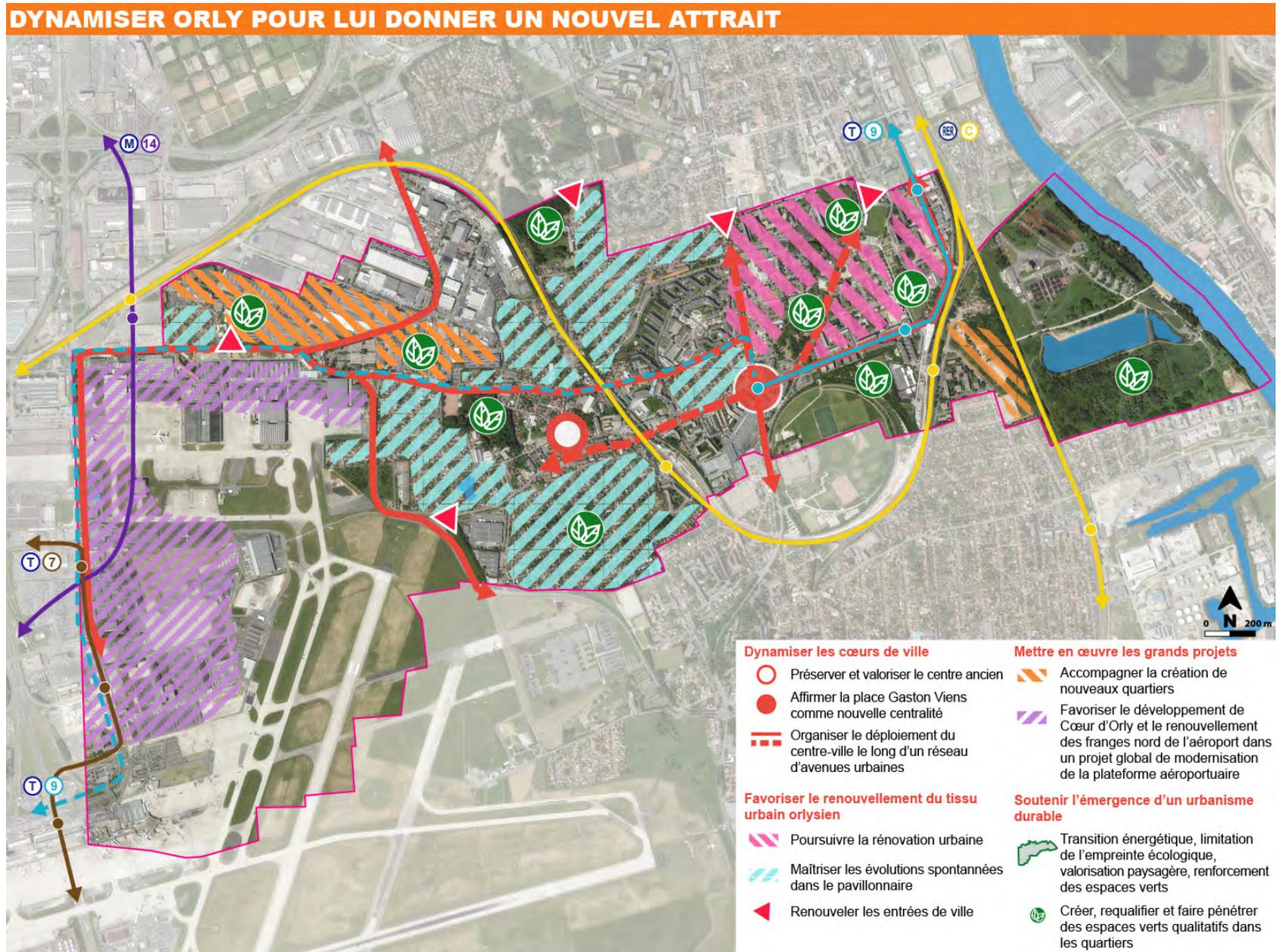
- limiter l'imperméabilisation des sols en prévoyant des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales qui permettent la maîtrise du ruissellement tout en s'intégrant à la trame paysagère,
- poursuivre la bonne gestion des déchets dans la continuité des initiatives de prévention en assurant une collecte et un traitement optimisés,
- optimiser la gestion de l'assainissement,
- lutter contre le gaspillage de l'eau potable par la généralisation de dispositifs favorisant les économies et la réutilisation de l'eau,
- limiter le développement urbain en extension sur les espaces naturels et forestiers à 1,3 % de la superficie totale de la commune.

Orly porte de nombreux projets visant à la fois le développement résidentiel et économique de la commune et dispose d'un tissu urbain constitué présentant des potentiels de renouvellement urbain. Le développement de l'offre d'habitat et d'activités à Orly sera en très grande partie réalisé au travers d'opération de renouvellement (SÉNIA, Chemin des Carrières, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain dans les quartiers Est), permettant de limiter la mobilisation d'emprises foncières non construites. La recherche de mesures compensatrices contre l'imperméabilisation des sols, la prise en compte des risques naturels et la construction de bâtiments économes seront à privilégier.

#### ***1.4.5 Inscrire tout le territoire dans la transition énergétique***

La démarche nationale pour la lutte contre le changement climatique se traduit à l'échelle locale par des actions en faveur de la sobriété énergétique. Le but est de minimiser les besoins énergétiques du territoire et de répondre à ses besoins par les moyens les plus sobres possibles. Il s'agira pour Orly :

- en priorité, de soutenir la réhabilitation énergétique du bâti existant et d'optimiser la présence des réseaux de chaleur géothermique,
- également, d'intégrer des objectifs énergétiques ambitieux dans les projets urbains majeurs, notamment par l'utilisation de labels et certifications (E+C-, HE, RT2012...).



## Axe 2

# Programmer la mutation de la ville en assurant ses grands équilibres

## >>> Axe 2. Programmer la mutation de la ville en assurant ses grands équilibres

Le nouveau visage d'Orly se dessinera au cours des dix prochaines années, entre les évolutions locales et les dynamiques métropolitaines. La commune va se transformer. De nouveaux logements, de nouveaux emplois et de nouveaux transports en commun vont voir le jour et modifier le fonctionnement urbain. Le SÉNIA, espace auparavant périphérique, va devenir une nouvelle polarité orlysiennne. L'ajustement des équilibres de la commune en termes d'équipements, de commerces et d'usages de l'espace public (circulation, stationnement...) doit donc être pris en compte dans le PLU.

### **2.1 Poursuivre la dynamique de croissance démographique et répondre aux besoins des ménages par la production d'une offre de logements satisfaisante en quantité comme en qualité**

#### ***2.1.1 Poursuivre la dynamique de la croissance démographique, en renforçant l'attractivité du territoire***

Depuis le début des années 2000, la croissance démographique orlysiennne s'est relancée. Il s'agit d'inscrire Orly dans la poursuite de la croissance de sa population et de valoriser les projets et actions de revitalisation du territoire communal, afin de diversifier le profil démographique orlysiennne et notamment d'attirer des habitants d'âge moyen. Par leur proximité avec les transports, leur programmation, la qualité de la composition urbaine et leur architecture contemporaine, les secteurs du SÉNIA, Chemin des Carrières et les quartiers Est en cours de renouvellement urbain seront les sites privilégiés de la croissance résidentielle et donc démographique.

#### ***2.1.2 Participer à l'effort régional de production de logements et répondre aux besoins des habitants, actuels et futurs***

Le logement est une préoccupation prépondérante pour les Orlysiens, et plus largement pour les Franciliens. La Municipalité d'Orly s'est déjà engagée dans de vastes actions de réhabilitation du parc de logements existants et dans la construction de nouvelles habitations. Elle s'engage aujourd'hui à conforter ses efforts et à poursuivre les objectifs de production de logements affichés dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), au-delà de sa durée de mise en œuvre. Il s'agit de réaliser 300 logements neufs environ par an d'ici 2030 et, ainsi, de contribuer à diversifier au mieux le parc d'habitat et à renforcer la mixité sociale et spatiale dans tous les quartiers. Pour permettre à tous des conditions de logements décentes et la réalisation de parcours résidentiels fluides, sont visés :

- la production d'un tiers de logements sociaux, d'un tiers de logements intermédiaires (en locatif et en accession sociale à la propriété) et d'un tiers de logements relevant du marché libre,
- le renforcement de l'offre en petits et moyens logements (du T1 au T3), constituant des premières étapes et des réponses au desserrement des ménages (baisse du nombre de personnes occupant un logement),

- la réponse aux besoins des publics spécifiques, notamment les étudiants et les seniors.

Au-delà de la construction de nouveaux logements, il s'agit également de favoriser la réhabilitation des logements existants, particulièrement les plus anciens.

## **2.2 Faire des équipements publics le socle des politiques éducatives, de solidarité et de partage pour les habitants et usagers actuels et futurs**

L'ambition affichée de la Municipalité vise à offrir à tous un bon niveau d'équipements et de services à l'échelle de tous les quartiers, socle de la politique de solidarité et de cohésion sociale qu'elle a initiée.

### **2.2.1 Optimiser les équipements existants**

Orly dispose d'équipements nombreux et diversifiés. Il s'agit :

- d'assurer leur bon fonctionnement et leur gestion optimale,
- de rechercher la complémentarité entre les équipements à l'échelle de la ville et à l'échelle intercommunale afin d'élargir le champ de l'offre aux Orlysiens,
- de permettre leur accès par les transports en commun et les modes doux,
- de valoriser leurs abords pour les rendre visibles et attractifs, par un traitement qualitatif des espaces publics, par l'aménagement d'espaces végétalisés ou encore la mise en place d'une signalétique adaptée,
- de permettre la rénovation, l'extension et la reconstruction des équipements vieillissants.

### **2.2.2 Assurer les besoins scolaires identifiés, conséquence de la croissance urbaine à venir**

La production de nouveaux logements et l'arrivée de ménages supplémentaires à Orly doit conduire la Ville à anticiper l'adaptation des équipements scolaires pour garantir la satisfaction des besoins. Il s'agit :

- sur les groupes scolaires existants, d'optimiser leurs capacités soit par des réhabilitations/extensions, soit par des démolitions/reconstructions tout en optimisant également leurs emprises foncières,
- de construire de nouveaux groupes scolaires au sein des nouveaux quartiers ou des secteurs de renouvellement urbain, en recherchant la proximité, leur insertion dans le paysage, leur desserte par les modes doux, et une taille plus adaptée,

- d'anticiper sur les besoins en matière d'enseignement secondaire.

Cette intervention d'ampleur sur les équipements scolaires s'accompagnera d'une recherche de qualité architecturale.



Photos : Ville

### ***2.2.3 Favoriser dans les nouveaux projets la réalisation d'équipements de tout type et veiller à leur bonne insertion urbaine***

Le développement du parc de logements à Orly doit s'accompagner du maintien du bon niveau d'équipements au regard de la croissance de la population attendue. Compte tenu de la complexité des grands projets, de la multiplicité des acteurs, et parfois de la conception intégrale de portions de quartier par un même opérateur, des réflexions devront être entreprises avec les porteurs de ces projets sur la nécessité d'intégrer dans leur programmation, ou de participer à la réalisation, de nouveaux équipements scolaires, sportifs, sociaux ou encore de santé, destinés à répondre aux besoins générés par leurs opérations. Les nouvelles constructions devront être parfaitement intégrées à leur environnement.

### ***2.2.4 Accompagner le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune***

Le numérique a profondément modifié les paysages économiques et sociétaux. Les services et usages proposés par l'internet sont désormais ancrés dans la vie personnelle et professionnelle. Aujourd'hui, les usages sont multiples et de plus en plus développés (images, vidéos, visioconférence...) et nécessitent donc des infrastructures performantes. La prise en compte des communications électroniques dans la réflexion sur le développement du territoire est un enjeu majeur. L'accès à un réseau en termes de débit et de qualité de service est devenu un critère d'attractivité déterminant, à la fois pour les habitants et pour les acteurs économiques, et place les territoires en concurrence. L'essor de la fibre optique permettra notamment d'envisager le développement du télétravail et la création d'un éventuel centre de cotravail, permettant de rapprocher lieux d'habitation et de travail.

La ville d'Orly aspire à la couverture en très haut débit et en fibre optique de l'ensemble de son territoire avant 2020, dans le respect du Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique du Val-de-Marne.

### ***2.2.5 Faire des équipements de la plateforme aéroportuaire et du quartier du Pont de Rungis des lieux de services pour les Orlysiens et non uniquement pour leurs usagers***

La plateforme aéroportuaire occupe un tiers de la superficie communale mais demeure déconnectée du reste du territoire. Pour renforcer l'intégration de ce secteur à la ville, il s'agit :

- d'accompagner le projet Cœur d'Orly, offrant de nouveaux commerces et services aux usagers de l'aéroport, aux actifs des futurs bureaux mais aussi aux Orlysiens,
- de permettre des accès facilités à la plateforme aéroportuaire et à ses services pour tous les Orlysiens en s'appuyant notamment sur le projet de requalification du SÉNIA et l'arrivée de la ligne de métro 14, sur le tracé du transport en commun en site propre SÉNIA (prolongement de la ligne 393) et le prolongement du tramway T9 depuis la place Gaston Viens jusqu'à l'aéroport.

## **2.3 Maintenir la vitalité économique de la commune et permettre aux Orlysiens d'accéder à l'emploi**

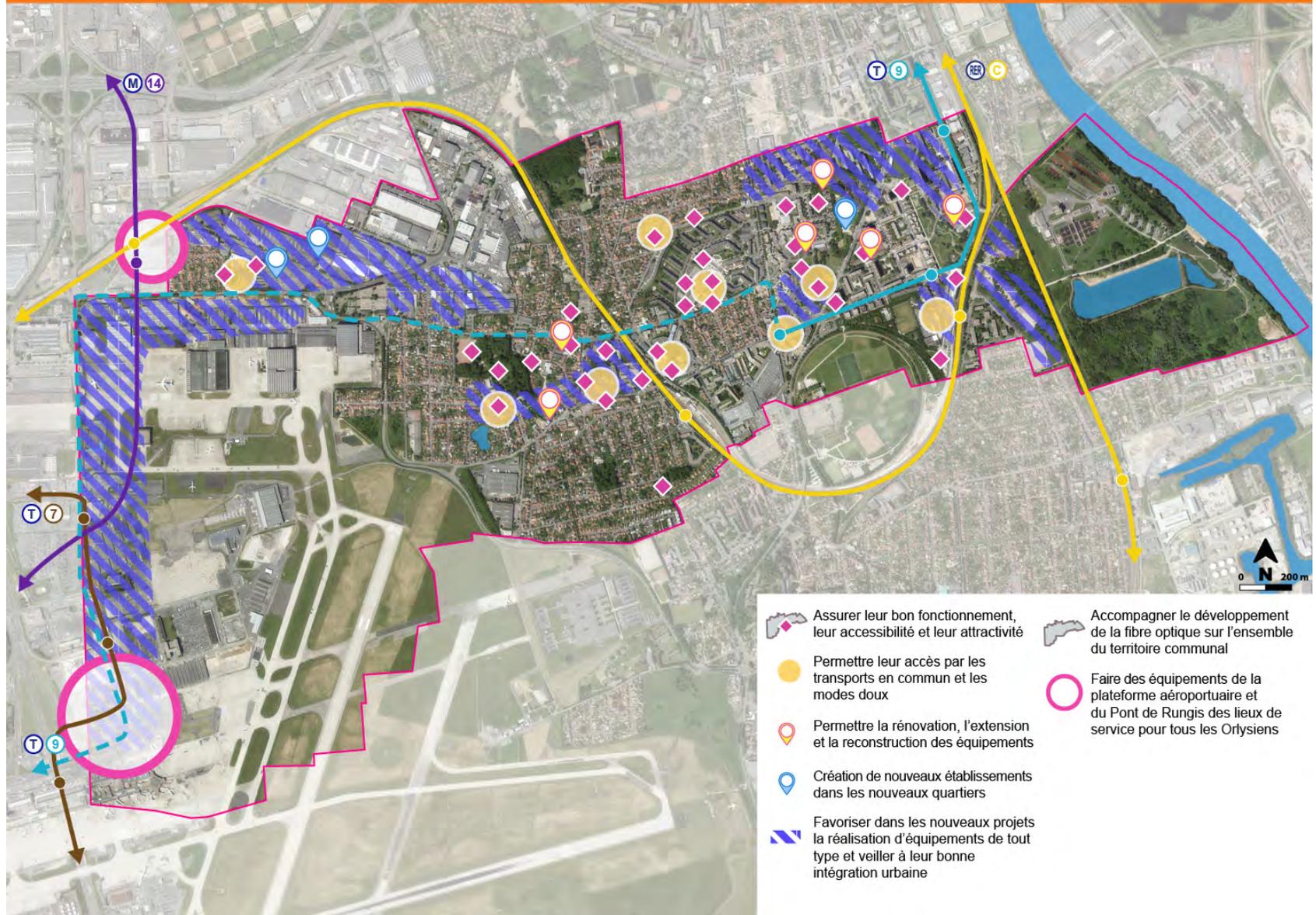
### ***2.3.1 Conforter les activités existantes tout en permettant leurs évolutions et améliorer l'image des secteurs d'activités***

La production de nouveaux logements ne doit pas se faire au détriment de l'équilibre habitat/emploi du territoire communal. Il s'agit notamment de conforter :

- la zone d'activités des Cosmonautes,
- les franges de l'aéroport (Clos Pantin et les Chaudronniers),
- la zone d'activités avenue de la Victoire,
- la zone aéroportuaire,
- l'usine d'Eau de Paris

Parallèlement, le devenir de certaines zones est repensé. Certains secteurs sont voués à une profonde mutation (secteur des Quinze Arpents au SÉNIA) ou doivent faire l'objet d'une réflexion (les Chaudronniers) pour devenir de nouveaux quartiers mixtes dans lesquels l'activité économique sera mieux intégrée au reste de la ville. D'autres secteurs d'activités doivent se renouveler, se diversifier ou s'intensifier et retrouver ainsi une attractivité (nord du SÉNIA, franges nord du domaine aéroportuaire). La mutation doit permettre la requalification de ces secteurs. Il s'agira de profiter de l'arrivée des nouvelles infrastructures de transport, accompagnée par la volonté d'améliorer la qualité des espaces publics et des aménités urbaines destinées aux travailleurs.

## FAIRE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS LE SOCLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES, DE SOLIDARITÉ ET DE PARTAGE POUR LES ORLYSIENS ET LES USAGERS ACTUELS ET FUTURS



### ***2.3.2 Encourager l'accueil de nouvelles activités, notamment en lien avec les secteurs innovants déjà présents à Orly***

Afin de contribuer à l'objectif du Contrat de Développement Territorial du territoire du Grand-Orly (comprenant 13 communes) de création de 3 000 emplois par an et de conforter l'attractivité économique d'Orly, il s'agit d'encourager l'accueil de nouvelles activités :

- notamment tournées vers l'innovation, en lien avec les entreprises déjà présentes sur le territoire et les établissements d'enseignement supérieur tels que l'École Georges Méliès et le Centre des formations industrielles,
- diversifiées, afin de constituer des opportunités d'emploi pour la population active orlysiennne,
- permettant à de jeunes entrepreneurs ou artisans de se lancer. Il pourrait être développé des offres immobilières spécifiques dans le cadre des projets.

### ***2.3.3 Maîtriser le développement de petites activités dans le tissu mixte de la ville***

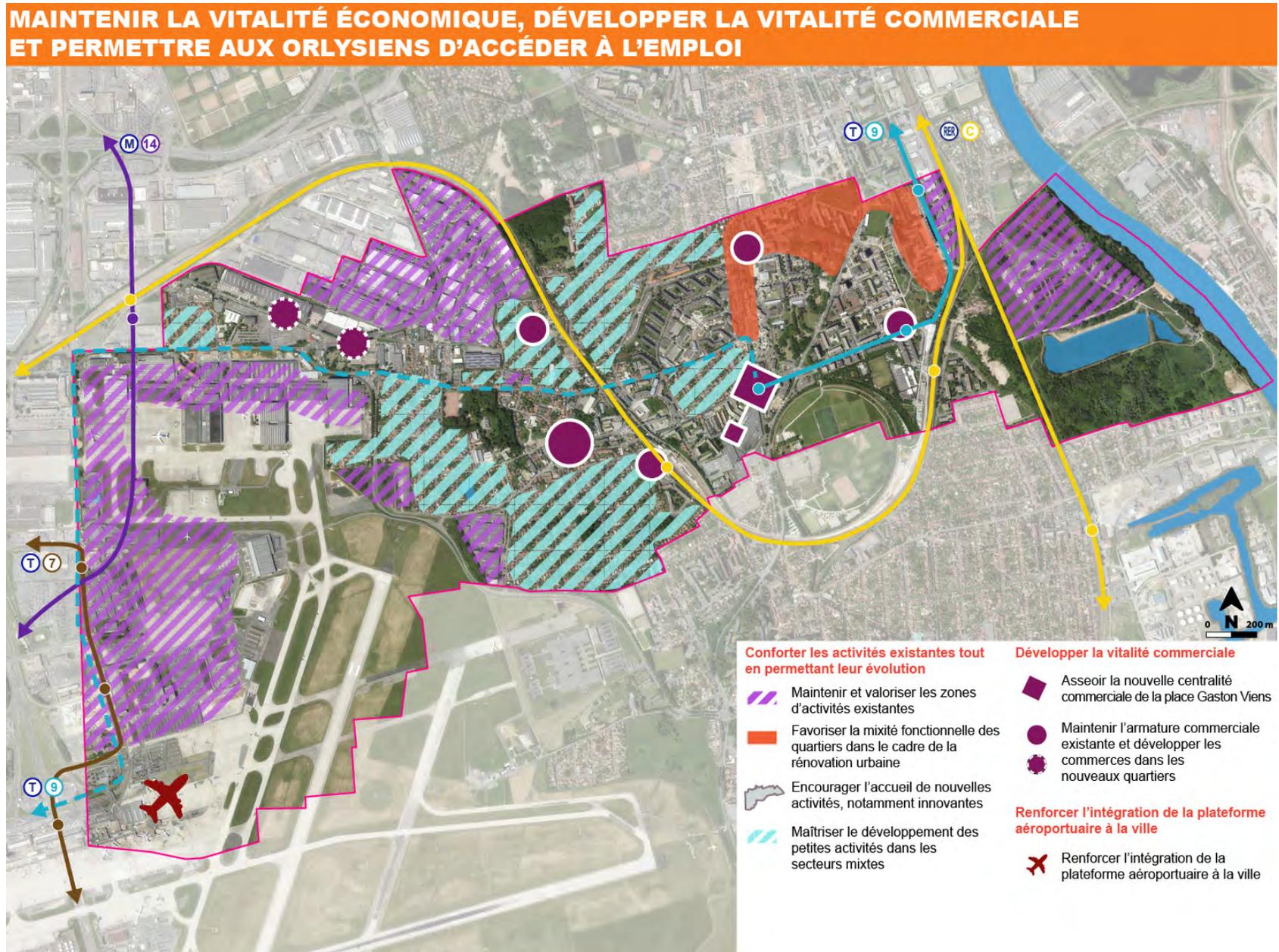
Le tissu économique orlyisien n'est pas uniquement composé de vastes zones d'activités. Un certain nombre d'entre elles sont implantées dans le tissu mixte, à dominante résidentielle. Il s'agit de maîtriser le développement ou la mutation de ces petites structures d'activités, notamment artisanales, afin de garantir la bonne cohabitation avec les logements environnants, limiter les nuisances sans pour autant interdire leur installation.

### ***2.3.4 Faciliter les accès aux grands pôles d'emplois du territoire par tous types de moyens, en favorisant l'usage des transports en commun et des modes doux***

Afin de s'inscrire dans les logiques du développement durable (en limitant le recours à la voiture individuelle) mais également de permettre un accès facilité aux Orlysiens aux emplois présents sur le territoire communal, il s'agit :

- d'accompagner l'arrivée du tramway T9 et de promouvoir son prolongement jusqu'au Pont de Rungis et à la plateforme aéroportuaire, pôles d'emplois majeurs,
- d'envisager, dans le cadre des projets notamment, l'aménagement de liaisons douces (piétonnes et cyclables) sécurisées vers les zones d'emploi.

L'accès de tous les Orlysiens aux emplois du pôle Orly-Rungis doit être une priorité et constituer le socle de la politique de développement économique de la commune.



## **2.4 Développer la vitalité commerciale de la commune, notamment dans les centres urbains**

### **2.4.1 Conforter l'armature commerciale existante**

Le commerce constitue un élément essentiel de l'animation des quartiers et de la qualité du cadre de vie. Il s'agit de maintenir les pôles commerciaux existants sur le territoire :

- le pôle majeur, place Gaston Viens (Fer à Cheval). L'offre doit y être valorisée, diversifiée et requalifiée, dans le cadre de l'ambition municipale de confirmer ce secteur comme nouvelle centralité,
- les pôles secondaires et de proximité. Ils viennent compléter l'offre du pôle majeur. Il s'agit de conforter l'offre commerciale du Vieil Orly, de maintenir les commerces aux abords des gares d'Orly-Ville et des Saules, et de recentrer ceux du pôle de la Pierre au Prêtre autour du secteur Calmette-Terrasses dont les espaces publics et l'offre seront requalifiés.

### **2.4.2 Développer les commerces dans le cadre des projets de nouveaux quartiers**

Afin de garantir une offre commerciale de proximité pour tous, le développement de commerces dans les nouveaux projets devra être envisagé. Il s'agit :

- de favoriser l'implantation d'un pôle de commerces localisé autour du carrefour Chemin des Carrières/Quinze Arpents dans le SÉNIA,
- d'accueillir le développement de commerces dans le projet Cœur d'Orly et surtout de faciliter leur accès par les Orlysiens.

## **2.5 Permettre aux usagers de se déplacer de façon vertueuse en assurant une connexion optimale entre les différents pôles d'attractivité et les quartiers**

### **2.5.1 Accompagner et influencer sur les projets de transports collectifs d'envergure métropolitaine et nationale**

L'inscription d'Orly dans les logiques du développement durable et de fonctionnement métropolitain mais aussi l'assurance d'un bon niveau de service pour tous passent par l'amélioration du niveau de desserte du territoire. Alors que la ville a longtemps souffert d'une desserte moyenne par les réseaux de transport en commun métropolitains, la mise en œuvre des grands projets de desserte du territoire avec le prolongement de la ligne 14 jusqu'à l'aéroport, l'arrivée du tramway T9 à la place Gaston Viens et le transport en commun en site propre SÉNIA (prolongement de la ligne 393) permet aujourd'hui d'envisager une transformation des usages vers des mobilités plus vertueuses.

Il s'agit alors de capitaliser sur ces nouvelles dessertes :

- en exigeant la modernisation du RER C, desservant actuellement trois gares sur le territoire communal et sa proximité (Orly-Ville, Les Saules et Pont de Rungis) mais souffrant de nombreux dysfonctionnements,
- en faisant des gares de véritables pôles multimodaux, permettant la transition entre modes doux et transports collectifs, en encourageant notamment la création de nouveaux accès aux gares d'Orly-Ville et des Saules permettant de s'y rendre plus facilement à pied ou à vélo pour un plus grand nombre d'usagers,
- en exigeant le prolongement du tracé du tramway T9 au-delà du terminus prévu place Gaston Viens, jusqu'au Pont de Rungis et à la plateforme aéroportuaire, et en contribuant aux réflexions sur la réorganisation du réseau de bus,
- en soutenant l'implantation d'une gare TGV à Orly dans le cadre de l'interconnexion LGV Sud,
- en soutenant le principe d'un franchissement de la Seine pour connecter les gares RER des lignes C (Les Saules) et D (Villeneuve-Triage), en privilégiant les transports en commun innovants et les modes doux.



Photos : Ville, Île de France Mobilités

### ***2.5.2 Atténuer les coupures urbaines***

Les connexions entre les quartiers actuels doivent être renforcées et celles entre les quartiers existants et futurs anticipées. Afin de limiter les ruptures urbaines, il s'agit de :

- développer le réseau de liaisons douces communal,
- poursuivre le renforcement du maillage Est-Ouest dans les quartiers hérités du Grand Ensemble, en s'appuyant notamment sur la trame verte,
- retrouver des liens avec la Seine, notamment par des aménagements dans le cadre du secteur des Vœux,
- poursuivre la réalisation de logement de type petits collectifs et maisons de ville par exemple afin de ménager des transitions douces entre les quartiers Est et les secteurs d'habitat pavillonnaire,
- s'appuyer sur les projets pour ménager de nouvelles transitions entre les quartiers : entre le SÉNIA et le tissu résidentiel environnant (secteur du Chemin des Carrières), entre la plateforme aéroportuaire et le reste de la ville (franges aéroportuaires), entre les activités et l'habitat...

### ***2.5.3 Valoriser les axes structurants du territoire, actuels et futurs***

La dimension urbaine des grands axes de la commune doit être confortée voire créée afin de permettre la lisibilité du territoire et d'encourager son attractivité. Le traitement harmonieux et qualitatif de l'ensemble des espaces publics de la commune doit être recherché. Sur certains axes, un travail particulier d'amélioration du partage de la voirie est souhaité pour permettre la cohabitation sécurisée des voitures, des cyclistes et des piétons.

Par ailleurs, la valorisation des grands axes du territoire passe aussi, sur certains d'entre eux, par le rapprochement des fronts bâtis, structurant l'espace et occupés par des fonctions urbaines mixtes (habitat, rez-de-chaussée actifs...).

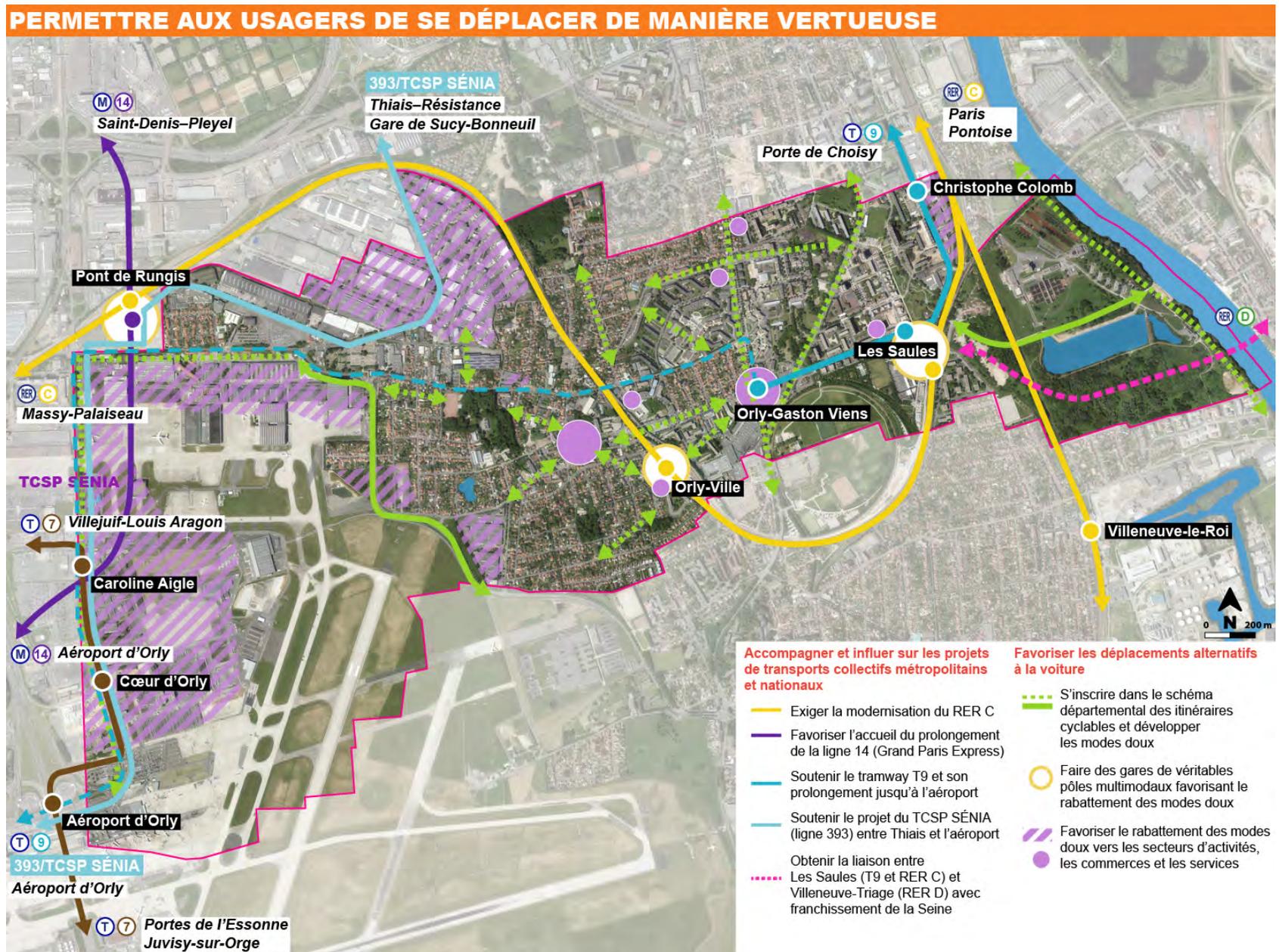
### ***2.5.4 Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle***

En complément de l'amélioration et du développement du réseau de transports en commun et de la structuration du réseau d'avenues urbaines du territoire orlysiens, des pratiques visant à réduire l'usage de la voiture individuelle doivent être favorisées. La pratique des modes doux (déplacements piétons et cyclistes) doit être encouragée par le développement de liaisons connectées entre elles et sécurisées, de plateaux apaisés permettant la traversée des grands axes routiers, permettant de relier les polarités de la commune et de limiter la saturation, actuelle et projetée, de l'espace public et de réduire les pollutions et les conflits d'usages.

Il s'agit également de permettre le développement de nouvelles pratiques de l'automobile en :

- s'appuyant sur le développement des nouveaux réseaux de transports structurants,
- incitant à l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- sensibilisant les Orlysiens et usagers du territoire aux pratiques collectives de l'automobile, notamment pour les déplacements domicile-travail (autopartage, covoiturage...).

Il s'agit enfin d'encadrer le stationnement afin d'encourager le recours à d'autres modes de transports et à favoriser une meilleure gestion de l'espace public pour tous les usagers. Cela passe notamment par la limitation des places de stationnement dans les opérations de bureaux, en accord avec le Plan de Déplacements Urbains de la Région Île-de-France (PDUIF) mais aussi par la mutualisation des parcs de stationnement ouverts au public, la mise en place d'une offre de stationnement plus adaptée dans les secteurs qui paraissent saturés (dans le Vieil Orly par exemple), et la lutte contre le stationnement illicite sur l'espace public.



## Axe 3

# Embellir la ville en révélant ses potentiels naturels, paysagers et patrimoniaux

## >>> Axe 3. Embellir la ville en révélant ses potentiels naturels, paysagers et patrimoniaux

Orly présente un capital paysager naturel très riche composé d'une part des berges de la Seine, mais également de la trame d'espaces de nature présents dans le tissu urbain, public et privé, qui côtoie un ensemble d'éléments de patrimoine bâti remarquable, dans le Vieil Orly, les quartiers pavillonnaires... Désireuse d'offrir un cadre de vie de qualité et renouvelé aux Orlysiens d'aujourd'hui et de demain, la ville fait de la reconnaissance et de la valorisation de ses atouts paysagers un des objectifs majeurs de son Plan Local d'Urbanisme, à l'articulation avec les objectifs de développement urbain durable nécessaires au dynamisme territorial.

### 3.1 Mettre en valeur le patrimoine naturel d'exception en bord de Seine

Orly jouit d'une situation en bord de Seine favorable à la présence d'une biodiversité riche. Le secteur des Vœux est de surcroît peu urbanisé, il constitue ainsi une zone d'intérêt écologique majeur, notamment autour de la darse, qu'il conviendra de protéger et valoriser. Le cours de la Seine correspond également à un corridor écologique régional, inscrit au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), que les orientations communales prennent en compte :

- en révélant le potentiel nature-écologie lié à la Seine sur le territoire communal, et en le faisant connaître au plus grand nombre par le développement des aménagements doux de qualité en bord du fleuve, dans la continuité du projet de véloroute permettant de découvrir et de se promener dans ce secteur d'intérêt tout en préservant et restaurant l'écosystème en place,
- en valorisant le corridor écologique régional de la Seine, notamment par la participation à l'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve, dans le respect des engagements partenariaux (SDAGE, Plan Bleu...). Cela passe notamment par le soutien à la réhabilitation des berges de la Seine vis-à-vis de l'artificialisation et de l'érosion,
- en protégeant autant que possible les composantes naturelles remarquables des bords de la Seine avec l'amélioration de la connaissance du patrimoine écologique dans ce secteur et la protection des éléments remarquables. Cela concernerait notamment les boisements du sud de la darse en bord de Seine, la darse elle-même, et les autres milieux les plus humides. Dans le cadre de l'ouverture des Vœux, il est attendu un approfondissement de la connaissance de la biodiversité et un renforcement de sa présence parallèlement aux aménagements.

### **3.2 Asseoir l'accès et la présence de la nature en ville**

#### **3.2.1 Assurer une trame verte et bleue structurante constituée d'un réseau en pas japonais composé des espaces verts publics et privés et des points d'eau**

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire, composé de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, permettant de préserver et restaurer l'intérêt écologique d'un espace à long terme.

Les espaces publics et privés ont un rôle à jouer dans la trame verte et bleue. Les corridors écologiques peuvent être linéaires ou en pas japonais (alternance de zones refuges non connectées au sol). Les parcs publics, les jardins privés et les mares participent ainsi à la trame verte et bleue. Le territoire d'Orly étant caractérisé par la présence d'éléments de ruptures urbaines, de réels linéaires écologiques ne pourront être constitués que sur les berges de la Seine et le long des voies ferrées, le reste du territoire étant plutôt concerné par un système en pas japonais. Ces continuités écologiques seront renforcées :

- en assurant la protection et la valorisation de l'offre actuellement très fournie de parcs et squares publics, et en développant leur potentiel écologique. Il faudra profiter notamment de la requalification du parc Georges Méliès, du parc de l'Oiseau, du parc des Saules, de l'extension du Parc de la Cloche ou encore des futures ramifications du parc Jean Mermoz pour renforcer leur potentiel écologique,
- en préservant la majeure partie du site boisé des Roses et en l'intégrant dans une future trame verte allant des jardins du château de Grignon jusqu'à Thiais,
- en assurant la préservation d'une trame fournie d'espaces verts privés, constituée notamment des cœurs d'ilots verts des secteurs pavillonnaires, qui constituent des zones refuges pour la nature en ville, et qui doivent participer au renforcement de la qualité du cadre de vie à Orly,
- en assurant, tant que possible, des connexions entre ces espaces, notamment par les arbres d'alignement le long des axes.

#### **3.2.2 Saisir les opportunités offertes par les grands projets de la ville pour renforcer la trame verte structurante**

La dynamique de renouvellement et de développement urbain présente à Orly est l'occasion de mieux définir et matérialiser le projet communal et intercommunal de trame verte et bleue. Les grands projets d'aménagement doivent contribuer au renforcement de cette trame structurante en préservant des espaces de nature hautement qualitatifs dans chaque projet, conçus en intégrant les impératifs de connexion au reste du maillage écologique local, et notamment :

- en encourageant la végétalisation des constructions (murs et toitures végétalisés) et la réalisation de cœurs d'îlots verts privés poursuivant la trame verte publique (espaces partagés, agriculture urbaine...),
- en généralisant la réalisation d'aménagements paysagers lors de la création de liaisons douces,
- en faisant de l'espace vert situé au sud de la darse des Vœux une référence de préservation de la biodiversité,
- en profitant des projets de renouvellement urbain pour rendre plus lisibles les espaces verts et les connecter à la trame verte structurante,
- en augmentant l'intérêt écologique des espaces ouverts.



Photos : Ville  
Esquisses : ToporameVé Paysages

### ***3.2.3 Développer l'offre de nature en ville complémentaire à la trame verte et bleue structurante***

En dehors de son projet écologique structurant de trame verte et bleue, les espaces urbanisés d'Orly seront eux aussi des supports de développement des espaces de végétalisation qui viendront compléter et étoffer les continuités identifiées :

- en maintenant des espaces verts de pleine terre dans toutes les nouvelles opérations d'urbanisme, en plus de ceux prévus dans les grandes opérations,
- en améliorant la connaissance et en agissant en faveur de la conservation ou du renouvellement du patrimoine arboré de la ville, qu'il s'agisse des alignements d'arbres ou des arbres remarquables,
- en instaurant des principes de respect écologique à assurer dans les espaces verts existants et futurs : palette végétale locale, gestion différenciée, hôtels à insectes, ruches...
- en végétalisant les liaisons douces existantes et futures (piétonnes et/ou cyclables), par des mails paysagers par exemple,
- en préservant le corridor écologique que constituent les talus des voies ferrées,
- en développant les initiatives de type jardins familiaux et jardins partagés, espaces productifs et de liens sociaux.

### **3.3 Faire rayonner le patrimoine urbain et paysager témoin de l'identité orlysiennne**

#### ***3.3.1 Donner à découvrir une image renouvelée de la ville qui s'appuie sur la valorisation du site naturel sur lequel s'est développé Orly***

Le territoire orlyisien est caractérisé par la présence d'un relief marqué, depuis la vallée de la Seine à l'est jusqu'au Plateau à l'ouest. Cette configuration offre des perspectives paysagères intéressantes qui seront valorisées autant que possible dans les futurs projets :

- en engageant une dynamique d'ouverture sur la vallée de la Seine via l'amélioration de l'accessibilité et la valorisation des atouts paysagers (vues, espaces de nature...),
- en tenant compte du relief et des fenêtres visuelles dans les compositions paysagères et la conception urbaine,
- en valorisant les vues remarquables depuis le plateau sur la vallée et vers le patrimoine bâti remarquable (église, Maison de l'enfance, école du Centre, lavoir...).

### **3.3.2 Affirmer l'unité du territoire**

De nombreuses ruptures rythment la composition urbaine d'Orly, rendant les liens infra communaux fragiles. Territoire mosaïque accueillant des quartiers aux fonctionnalités multiples, la création d'une cohérence et d'une unité sera recherchée afin d'atténuer les effets de rupture existants :

- en axant les efforts sur la mise en valeur des grands axes et notamment en :
  - qualifiant le paysage urbain au travers des espaces publics (signalétique, marquage, végétalisation des axes, développement des liaisons douces),
  - favorisant une cohérence architecturale le long des grands axes,
- en affirmant des centralités structurantes et secondaires des lieux d'échange et de rencontre à haute valeur paysagère (Vieil Orly, place Gaston Viens, gares),
- en valorisant les abords de la ville et ses entrées comme des lieux porteurs de paysages et d'images représentatif de la ville d'Orly,
- en mettant en valeur le patrimoine architectural et urbain en :
  - préservant et en mettant en valeur les éléments remarquables et le patrimoine historique d'intérêt local (école du Centre, bibliothèque Louis Bonin, lavoir, Maison de l'enfance, château Georges Méliès...), les murs en meulière...
  - poursuivant la valorisation du centre historique, avec sa composition urbaine vernaculaire et ses formes urbaines propres aux vieux bourgs d'Île-de-France,
  - facilitant la bonne intégration des projets dans le paysage, en utilisant un vocabulaire architectural en cohérence dans les nouvelles opérations (matériaux, couleurs...),
  - en relançant la dynamique de communication sur les itinéraires pédagogiques de promenade (sentiers découverte d'Orly).

## **3.4 Maîtriser l'exposition des habitants aux risques et nuisances et garantir un cadre de vie apaisé**

### **3.4.1 Coordonner risques naturels et développement urbain**

Des risques naturels existent à Orly et soumettent les projets communaux à des contraintes techniques. Le principal risque est celui d'inondation par débordement de la Seine, qui couvre l'est de la ville, et concerne en particulier le site des Vœux. L'aménagement de celui-ci devra intégrer ce risque et se référer aux exigences du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne, en souhaitant toutefois des ajustements périmétriques ne perturbant pas l'écoulement des eaux en cas de crue et d'inondation. Le risque de

mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles intervient lui aussi dans une vaste partie du territoire, et sera considéré dans les choix d'emprise et la structure des bâtiments.

### ***3.4.2 Préserver un cadre de vie de qualité en limitant l'exposition des habitants aux nuisances et aux pollutions liées aux activités économiques et aux transports***

Les sources de nuisances principales auxquelles est soumise Orly relèvent de la présence de l'aéroport, de voies ferrées et de routes départementales qui ont un impact potentiel sur la santé des habitants. L'implantation d'activités économiques autour de l'aéroport et dans le secteur du SÉNIA peut également être source de conflits avec les zones résidentielles. Il s'agira alors de protéger les populations de ces nuisances en :

- tenant compte des nuisances sonores liées à l'aéroport et le long des grands axes,
- préservant des zones calmes, notamment sur les bords de la Seine, ou dans les espaces verts,
- soutenant un projet de développement économique compatible avec la dominante résidentielle de la ville et limitant les nuisances induites,
- soutenant le renforcement du réseau de transports en commun et optimisant le tissu urbain dans les secteurs les mieux desservis,
- intégrant le passage de canalisations et des grands réseaux de transports de fluides et d'énergie dans les réflexions urbaines,
- enfouissant les lignes à haute tension pour limiter l'exposition des habitants aux ondes électromagnétiques et affranchir le paysage urbain de ces ouvrages,
- intégrant les sites potentiellement pollués dans les ambitions de développement de la ville et incitant à leur dépollution et à leur réinvestissement.

